

Direction générale de la santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 février 2020

Madame Theresa Tam  
Administratrice en chef de la santé publique du Canada  
Agence de la santé publique du Canada  
130, rue Colonnade  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Madame,

La présente est pour vous informer de l'enquête du directeur national de santé publique (DNSP) concernant le nouveau coronavirus 2019-nCoV.

Au Québec, les menaces à la santé doivent être signalées par les professionnels de la santé au directeur de santé publique de leur région. Celui-ci peut ensuite procéder par enquête épidémiologique afin d'obtenir les renseignements personnels des individus et mettre en place les interventions de protection appropriées afin d'enrayer la propagation.

Lorsqu'il est informé d'une situation susceptible de constituer une menace pour la population et qu'il est nécessaire d'en informer des autorités sanitaires extérieures au Québec – ce que représente la menace du 2019-nCoV – la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec procède par enquête épidémiologique. Cette mesure est édictée dans la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2, chapitre XI, section II, article 116, alinéa 3).

Dans ces circonstances, la ministre agit avec l'assistance du DNSP et les ordres ou directives donnés par ce dernier doivent être exécutés de la même manière que ceux du ministre.

L'enquête épidémiologique permet l'échange (recueil et transmission) de tous les renseignements pertinents concernant le 2019-nCoV, incluant des renseignements nominatifs entre l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) et la Direction générale adjointe de la protection de la santé publique (DGAPSP) du ministère de la Santé et des Services sociaux. Lorsque nécessaire, et conformément aux orientations ministérielles mises en place au Québec, ces renseignements peuvent aussi être échangés avec les autorités de santé publique de la région concernée.

... 2

C'est donc en vertu de cette enquête que la DGAPSP reçoit les informations concernant toutes les personnes sous investigation et transfère, le cas échéant, les informations à l'ASPC en lien avec les cas probables et confirmés correspondant à la définition de cas élaborée par cette dernière.

Cette enquête épidémiologique a débuté le 17 janvier 2020 et se terminera lorsque les données nécessaires aux suivis et l'analyse de cette situation auront été obtenues ou sous ordre du DNSP.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique  
et sous-ministre adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Horacio Arruda', with a long horizontal flourish extending to the right.

Horacio Arruda, M.D., FRCPC

c. c. Aux directeurs de santé publique établissements publics du RSSS  
M. Howard Njoo, ASPC

N/Réf. : 20-SP-00066